

Descendances acadiennes Les quatre filles de Marie-Reine Berbudeau (suite)

Pierre Massé

Volume 8, Number 3, décembre 1954

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301667ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301667ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Massé, P. (1954). Descendances acadiennes : les quatre filles de Marie-Reine Berbudeau (suite). *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 8(3), 415–425.
<https://doi.org/10.7202/301667ar>

DESCENDANCES ACADIENNES*

LES QUATRE FILLES DE MARIE-REINE BERBUDEAU

(suite)

— I —

Les jeunes mariés qui sortaient de l'Église de Bonneuil-Matours où ils venaient de recevoir la bénédiction nuptiale, le 14 avril 1813, ne pouvaient qu'inspirer la curiosité et la sympathie. D'abord en raison de leur âge, puisqu'à eux deux ils totalisaient à peine 36 ans. Puis à cause de leurs parents. L'épouse était une orpheline, la quatrième et dernière fille de l'Acadienne Marie-Reine Berbudeau. L'époux appartenait à une très vieille famille du village, les Demairé, qui avait beaucoup fait parler d'elle depuis son arrivée dans le pays.

C'est à la fin du XVII^e siècle que leur nom apparaît pour la première fois dans les registres paroissiaux. Le 22 novembre 1682, on constate la présence du sieur Demairé, qui porte le curieux prénom de Tite. D'où vient-il, et quelles raisons l'ont fait s'installer là? Des mille petites énigmes que pose la vie collective d'un village français sous Louis XIV, celle-ci n'est pas plus facile à résoudre que les autres. Parfois, un coin du rideau se soulève à l'occasion d'un acte collectif, puis retombe brusquement. Le 9 septembre 1698, l'importance sociale des Demairé apparaît au mariage d'André Voyer, procureur au Présidial de Poitiers, avec Suzanne Biguereau, fille d'un avocat au Parlement. Cinq Demairé, frères et sœurs, nommément cités, sont là, dont une Catherine qui jouit certainement d'une grande considération.

* Voir : *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, VI (no 2): 252-262; VII (no 3): 426-434.

Du 1er février 1687 au 6 mars 1719, en effet, elle est 16 fois marraine. Le 8 juin de cette année, elle atteint sa 74e année, et meurt bientôt pour être enterrée, non au cimetière paroissial, mais dans l'église, autre indice de valeur sociale. A partir du 15 août 1689, jour où "honorable personne René Demayré" épouse dame Marie Raveau, nous pouvons suivre aisément la filiation de chacun des neuf enfants que le ménage élève de 1690 à 1714. Bourgeois ruraux: un Demayré est "sieur de la Morinière"; un autre "sieur des Marts". Retrouver ces lieux-dits serait retrouver l'origine de la famille. Problème qui attend sa solution¹.

A mesure que l'on s'enfonce plus profondément dans le XVIIIe siècle, on voit se dessiner, avec une netteté accrue, la place occupée par le clan Demairé. A la veille de la Révolution, Louis Demairé est un des hommes de confiance que la marquise d'Hargicourt a mis dans son domaine, plus exactement dans son château, à Crémault, pour le garder tandis qu'elle passe une partie de l'année à Paris². Outre ses gages en argent, Demairé jouit de divers avantages en nature: quelques boisselées de terres pour son usage personnel³ et le logement gratuit. Collecteur des tailles en 1770 et 1780⁴, le régime nouveau fait de lui un administrateur municipal⁵, et il eût sans doute traversé la Révolution sans inquiétude si les aventures d'un de ses fils n'avaient fait grand bruit en un temps où il était prudent de ne pas trop attirer l'attention.

Le 12 octobre 1765, le marquis et la marquise d'Hargicourt étaient parrains et marraines du quatrième enfant de Louis Demairé, fidèle gardien de leur château. C'était un garçon. Comme d'usage, le nouveau-né reçut le prénom de son parrain. Un prénom aussi rare dans le pays que l'avait été celui de Tite. Le marquis s'appelait Thimoléon: ainsi s'appela le jeune Demairé qui devait, âgé de 26 ans, connaître une singulière destinée.

1. Registres paroissiaux et État-Civil de Bonneuil-Matours. (Vienne). De cette source principale proviennent tous les renseignements concernant les familles, parentés et alliances qui ne portent pas d'autre indication d'origine.

2. Archives Nationales. D III, 295.

3. Archives de la Vienne. Dépôt 22, liasse 295.

4. Minutes Vézien.

5. Archives de la Vienne. L 337, No 56; L 447.

Lorsqu'une épidémie d'émigration se répandit en Poitou, dans l'automne de 1791, les nobles ne furent pas seuls à être touchés par la contagion. Quelques bourgeois ou demi-bourgeois, tant urbains que ruraux, furent de ceux qui prirent le chemin de l'étranger⁶. Thimoléon Demairé ne partit point avec son parrain. Depuis longtemps, le marquis vivait séparé de sa femme et ne se trouvait pas à Bonneuil-Matours quand il s'en fut en émigration⁷. Thimoléon accompagna les frères Louis et Charles de la Tousche. Un soir d'octobre, les trois hommes à cheval, après avoir longuement et soigneusement préparé leur départ, s'enfoncèrent dans l'inconnu⁸.

De cette odyssee, où nombre d'émigrés poitevins laissèrent leur vie, les trois compagnons de 1791 eurent la chance de revenir en assez bon état, et Thimoléon tout le premier. Un seul détail de ses aventures nous est parvenu. Réfugié en Angleterre, il faisait partie du corps de débarquement de Quiberon, en juillet 1795. Fait prisonnier, il réussit à échapper au peloton d'exécution en se faisant passer pour un républicain enrôlé de force dans les rangs des émigrés⁹. On le libéra, et il regagna son village natal.

A quelle date ? Nous savons seulement que le 26 ventôse an V, c'est-à-dire deux ans après l'affaire de Quiberon, il se présente à la mairie de Bonneuil-Matours pour une déclaration de naissance, celle de son neveu, dont il est en même temps le parrain, puisqu'il lui lègue, à son tour, un prénom point fait pour passer inaperçu.

Ce deuxième Thimoléon avait un frère aîné, Louis, né le 7 février 1793. C'est celui-ci que la quatrième fille de Marie-Reine Berbudeau épousa à la fin de l'Empire.

Arrêtons-nous un court instant devant ce mariage qui clôt une descendance. Nous avons fini de dérouler l'écheveau des Berbudeau. Marie Gervaise Paris, la première de cette famille acadienne, est morte en 1781 ; Gabriel Berbudeau, son mari, en 1792 ; Pierre Alexis Texier-Latouche, leur gendre, en l'an XII. Trois petites-filles sont mariées. Et voici la dernière qui sort de l'Église au bras d'un époux.

6. Donald Greef, *The incidence of the emigration during the french Revolution*. (Harvard Historical Monographs, XXIV, Cambridge, Harvard, U. P., 1951).

7. Archives Nationales. T. 47.

8. Archives de la Vienne. L. 395.

9. C. de Saint-Mars, *Les émigrés de Poitou* (Niort, 1906), 69.

Elle n'a que 16 ans. Il a fallu une délibération du Conseil de famille devant le Juge de Paix de Vouneuil, le 5 avril précédent, pour l'autoriser à contracter mariage. Ses trois sœurs sont là : Marie-Reine, femme du boulanger Bruneau ; Marie-Anne, femme du marchand Texier ; et Marie, femme du menuisier sourd. Elle entre dans une très vieille famille où les Tite et les Thimoléon sont gens actifs et prennent leurs responsabilités. Son beau-père, Louis Demairé, est adjoint au maire. Son beau-frère, Bernard Texier, sera bientôt bourgmestre de la petite cité. Qu'avons-nous dit dans notre dernier article ? Les filles de l'Acadienne s'incorporent à la bourgeoisie rurale qui les reconnaît pour siennes. A l'exception de l'aînée, qui transgresse la loi du clan et paiera cher sa désobéissance.

Voyons comment ce couple, où le mari a 20 ans, et la femme 16, mena sa barque. Et d'abord, de quelle façon prit-il le départ ?

Le contrat de mariage, signé l'avant-veille des noces, est convenable. La mariée apporte "tous ses droits mobiliers et immobiliers à elle échus de ses père et mère". C'est-à-dire ce qui lui revient du domaine rassemblé, de 1781 à l'an XII, par le Syndic des Acadiens. En faisait partie, nous le verrons bientôt, la métairie de la Frédinère, et qui possède une métairie, à la fin de l'Empire, possède la sécurité. De 1789 à 1802, les produits agricoles ont monté de 50% ; de 1809 à 1812, de 100%¹⁰. Sécurité, aussi, en sens inverse, quand la grande crise de 1817 déferlera sur l'Europe occidentale et¹¹ ramènera, dans les campagnes, des bandes de mendiants affamés¹².

Le marié apporte 360 francs en argent, versés par ses parents. Lui-même "se constitue particulièrement la somme de 1000 francs qu'il a par devers lui en numéraire provenant de ses pécules et ménagements". Ce jeune homme de 20 ans n'est pas un dépensier. Après quoi, "voulant donner à la future des marques de son attachement", il lui fait donation, en cas de décès, de la jouissance du tiers de ses biens. Geste spontané, ou guidé par le tuteur de Rose, un homme d'affaires rompu de longue date à ces tractations colorées de sentimentalité ? Ce que l'on peut affirmer avec certitude, c'est

10. Chabert, *Essai sur le mouvement des revenus et de l'activité économique en France de 1798 à 1820* (Paris, 1949).

11. L. de Romeuf, *La crise agricole sous la Restauration* (Paris, 1902).

12. *Souvenirs du Baron de Frénilly, pair de France (1768-1828)*, publiés avec introduction et notes par Arthur Chuquet (Paris, 1908).

la préoccupation de conserver la richesse immobilière acquise. De ne pas toucher à la terre, ce potentiel. Orpheline, la dernière fille de l'Acadienne est solidement encadrée par le groupe familial où sa mère, Marie-Reine Berbudeau, entra 32 ans auparavant, le 27 novembre 1781, en épousant Pierre-Alexis Texier. Ni sa tante, Marie-Anne Texier, qui fait suivre sa signature de l'appellation "fermière" c'est-à-dire marchande de biens; ni son cousin germain Jean Autexier lui aussi "fermier", ne l'abandonneront. Nous sommes du même sang, toi et moi. Ils sont loin, les temps où les Acadiens persistaient à former en France "un corps de nation¹³". Les signatures qui viennent s'apposer à la sacristie, après la messe de mariage, sont celles d'une classe sociale qui guide les premiers pas du nouveau couple. Le notaire Vézien traduit en clair, par une clause du contrat, la conception économique de la bourgeoisie rurale, à la fin de l'Empire: pérennité de la propriété. Il n'est permis d'aliéner un domaine que pour en acheter un autre:

"Si, pendant le mariage, il est vendu quelques biens de l'un ou de l'autre des futurs, le prix en sera employé à l'acquisition d'autres biens de même nature que ceux vendus."

Tout autre remploi des fonds est impensable. Ainsi le garçon de 20 ans et la femme-enfant partent-ils dans la vie, sous l'égide des Demairé, des Texier, des Autexier, et de Thimoléon lui-même qui, revenu de loin, a repris tout naturellement au foyer familial, la place qu'on lui avait gardée.

— II —

Quelle sera la première démarche du jeune couple? Un achat. Nous l'avons déjà mentionné et replacé dans son cadre¹⁴. Rappelons que le vendeur est le beau-frère de Louis Demairé, un boulanger en mal d'argent, bientôt veuf et promis à une triste fin de vie. Lui ayant acheté 2 boisselées de taillis à Bonneuil-Matours pour 60 francs, le 16 octobre 1814, Demairé lui avance une somme de 1000 francs, le 13 janvier 1818.

13. Ernest Martin, *Les exilés acadiens en France* (Paris, 1936), 110, 113, 119.

14. Pierre Massé, "Descendances acadiennes", *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, VI (no 2): 252, 262.

C'est un prêt d'argent de l'ancien type, ce que l'on appelait alors une constitution de rente. Bruneau, boulanger à Archigny reçoit un principal de 1000 francs, qu'il pourra racheter quand bon lui semblera. En attendant l'amortissement, il payera chaque année une rente de 50 francs¹⁵. Autre prêt de 300 francs, le 23 janvier 1821. C'est l'année où meurt Françoise-Reine Berbudeau, laissant à son mari criblé de dettes, trois enfants dont Demairé sera le tuteur.

On ne peut savoir ce que fut, envers ses neveux orphelins, le comportement de ce tuteur de 28 ans. Les reçut-il chez lui, dans sa maison? Tout ce que nous pouvons dire c'est qu'il remboursa le 19 octobre 1822, un emprunt de 300 francs contracté par le ménage Bruneau envers la veuve Louis Testard, le 23 janvier de l'année précédente, plus 13 Fr 90 de frais. Remboursement spécifiant, noir sur blanc, que les enfants Bruneau en devenaient désormais débiteurs envers leur oncle. Et qui, de façon inattendue, nous apporte quelques éclaircissements sur la toponymie acadienne, en pleine évolution à cette époque. La veuve Testard, en effet, habite "sur la Ligne acadienne, au lieu appelé la Bironnerie, au hameau Saint-Antoine de la commune d'Archigny"¹⁶. Ce qui veut dire que, par un phénomène assez fréquent, l'habitat Saint-Antoine, dont nous connaissons l'influence sociale, a étendu son nom à l'habitat voisin, plus ancien, mais d'une autorité moindre. Les maisons No 17 et 18, où vécut le Syndic des Acadiens, ont, toponymiquement parlant, absorbé la Bironnerie.

Alors que Bruneau se débarrassa de bonne heure de ces No 17 et 18, Demairé conserve le contact avec la colonie acadienne. C'est là que Texier-Latouche avait acheté, le 12 janvier 1790, la métairie de la Frédimière qui, à la mort de Marie-Reine Berbudeau, passa aux mains de sa plus jeune fille. C'est d'ailleurs au nom de cette dernière "dame Marie Anne Rose Texier, demeurant à Bonneuil-Matours, épouse de Louis Demairé", bailleresse, que le domaine est loué à Sylvain Testard, le 23 mars 1815.

Bail classique de 9 ans, commençant à la Notre-Dame de mars c'est-à-dire au 25 de ce mois. La métairie est affermée, non à mi-fruits, mais à prix d'argent: 400 francs en deux termes, avec un pot-

15. Minutes Amirault.

16. Minutes Collet.

de-vin de 300 francs. Le nouveau maître a des projets d'agrandissement et d'améliorations; il pense à faire construire un toit à porcs; il envisage un défrichement de 120 ares de brandes, à ses frais, le métayer se chargeant seulement de charroyer la marne extraite par le propriétaire. Métayer, semble-t-il, doué d'une certaine aisance puisque bestiaux, charrette, instruments de labours et semences sont à lui¹⁷. Un bail du XVIII^e siècle n'eût jamais dévoilé un tel niveau de fortune.

La reconduction de celui-ci s'opère neuf ans plus tard, le 25 mars 1824. La Frédimière est toujours mentionnée comme étant "du chef de Marie Anne Rose Texier". Même prix de location: 400 Fr mais sans pot-de-vin. Même clause pour le marnage s'il se fait des défrichements dont, cette fois, la surface n'est pas fixée. On reparle du toit à porcs, resté à l'état de projet. Sylvain Testard continue à posséder cheptel et semences bien à lui.

Quelque chose d'important, peu après, a dû se passer, qui empêcha le métayer de faire face à ses engagements, de telle sorte que le Tribunal civil de Châtelleraut, le 14 avril 1825, dût s'en mêler. Fort heureusement, Sylvain Testard trouva des garants avec ses parents, Jean Testard et Renée Bideau, de Saint-Pierre-de-Maillé. Deux noms que nous avons plusieurs fois rencontrés en marge des colons acadiens. Il restait à payer à Demairé 200 francs du bail de 1815 et 400 francs du bail de 1823, que les parents Testard s'engagèrent, le 23 avril suivant, à rembourser, en même temps qu'ils prenaient la Frédimière à leur compte par un nouveau contrat.

Du bail du 22 mars 1824, il restait encore 8 ans à courir. Le prix du loyer ne varie pas, mais, avec les nouveaux fermiers, est reprise l'importante question des défrichements qui, dans la région, n'a cessé de se poser depuis des siècles, aussi bien pour les Acadiens que pour les gens du pays¹⁸. Un mas de terre en chaume, où poussent quelques arbres, appelé la Nauraie, touchant la prairie du Rijoux, s'étend non loin de la métairie. Louis Demairé se réserve la liberté de le joindre avant trois ans au territoire de la Frédimière, en le faisant essarter et marnier à ses frais, auquel cas le métayer paiera

17. Minutes Amirault.

18. G. Debien, *En Haut-Poitou. Défricheurs au travail. XVe — XVIII^e siècles.* (Paris, 1952).

40 francs de supplément de loyer. Si le défrichement, au contraire, est effectué par Jean Testard, le bail sera diminué de 10 francs.

Quelle intention, sinon quelle astuce, se dissimule derrière ces chiffres dont l'écart est frappant ? Il est bien difficile de le préciser. Faisons confiance à Demairé pour ne rien perdre dans l'affaire, quelle que soit la décision choisie.

Mais la Frédinrière était décidément vouée aux changements de métayers. A la fin de la même année, le 22 décembre 1826, Jean Testard passait la main à un autre de ses fils, René Testard, habitant Crémille, commune de Pleumartin. Il lui sous-louait, avec l'assentiment du propriétaire, la métairie pour les 7 ans restant à faire, à partir du 25 mars 1827¹⁹. Les clauses de la location étant exactement les mêmes, on est réduit aux suppositions pour expliquer les causes de cette mutation.

On ne saisit pas davantage les raisons qui poussent Demairé, le 21 octobre suivant, à résilier ces deux baux à partir du 25 mars 1827. René Testard s'est-il montré insuffisant dans son travail ? Le propriétaire invoque, comme motif, qu'il désire faire valoir lui-même ses biens, mais le prétexte ne résiste pas un instant à l'examen. La Frédinrière est à plus de quatre lieues de Bonneuil-Matours. Personne ne peut exploiter de ses mains une métairie si éloignée de son domicile.

La preuve en est dans le fait qu'une semaine après, le 28 octobre, Louis Demairé et la fille de l'Acadienne louent le domaine pour 9 ans à un autre couple de métayers. Encore des Testard. Ceux-ci habitent le village de Trainebot, à Archigny. Le prix du loyer monte sensiblement : de 400 francs, il passe à 600. Est-ce là l'explication que nous cherchions ?

Sans doute les démêlés que Demairé a eus avec ses précédents fermiers l'ont-ils conduit à reviser certaines stipulations. Car il reconsidère la question du défrichement. Les difficultés venaient-elles de là ? Les nouvelles conditions mises à l'essartage de la Nauraie sont plus simples que celles de 1825. Louis Testard, le nouveau locataire, sera libre de défricher telle surface qui lui conviendra, y

19. Minutes Amirault.

compris la Nauraié. En contre-partie, il devra marnier les surfaces acquises à la culture²⁰. Après les hésitations, les résiliations, les départs manqués entre 1825 et 1827, il semble que propriétaire et fermier, l'un et l'autre intéressés au défrichement et l'un et l'autre soucieux de n'en pas supporter exclusivement les frais, aient enfin trouvé une formule d'accord.

Pour la signature du traité, le notaire Collet a pris son témoin habituel. Un Acadien de vieille souche. Nous l'avons déjà rencontré au cours de nos promenades dans le passé: c'est Jean Daigle, aubergiste et sacristain d'Archigny. Il est présent à de nombreuses affaires acadiennes où figurent les Boudrot, les Hébert. C'est la deuxième fois qu'il assiste à une transaction concernant les filles de Marie-Reine Berbudeau. Sa descendance vit encore dans le pays, mais le nom, qui n'est plus porté que par les femmes, est destiné à s'éteindre.

Qu'advint-il de la Frédinière, après l'entente qui semblait assurer, au moins pour 9 ans, la vie de la métairie? Passé 1827, elle nous échappe. A Bonneuil-Matours, Louis Demairé et sa femme sont un ménage de bourgeois solidement installé. La plus jeune fille de l'Acadienne est aussi bien nantie que ses deux sœurs. Son mari vend peu, et saura mettre en pratique la maxime incluse au contrat de mariage: ne jamais se débarrasser d'une terre sans faire immédiatement, en une autre terre, le emploi des fonds. On ne saurait s'étonner que Soin de la Savinière, descendant d'une riche et vieille famille du village, devenu négociant à Tours, lui donne procuration, le 24 janvier 1835, pour gérer les biens qu'il a conservés dans la commune²¹. Longtemps, les minutes notariales sont jalonnées de son activité.

Une dernière fois, nous allons le revoir avec sa femme. L'album de famille acadienne, que nous avons tant feuilleté, va s'ouvrir devant nous, comme au jour du 12 avril 1813. Depuis s'est écroulé l'Empire, a passé la Restauration et la Monarchie de Juillet. Et nous voici à la deuxième République. C'est le 5 juin 1848.

Celui qui fut jadis le tuteur de l'orpheline Marie-Anne-Rose Texier va marier son fils, Dominique Hilaire Couillault, avec Alexan-

20. Minutes Collet.

21. Minutes Amirault fils.

drine Demairé²². Le clan ne perd pas ses traditions. Certaines branches ont poussé plus vite et plus haut que d'autres. Il n'importe: toutes proviennent des mêmes racines qui s'enfoncent profondément dans la même terre. Voici la branche Texier aîné, la branche Texier cadette et la branche Demairé, portant toutes les trois une fille d'Acadienne, et toutes les trois en pleine croissance. On a élagué la branche Bruneau, cette mésalliance, parce qu'il fallait, avant tout, maintenir l'arbre en bon état. Regardons-le avant qu'il se dessèche, comme toute vie terrestre, et que son souvenir s'efface de la mémoire des hommes.

La dernière fille de l'Acadienne est aussi une des dernières mères de famille poitevine qui pourra conter à ses petits-enfants les péripéties du Grand Dérangement, comme elle-même les avait entendu conter par sa propre mère. Avant peu, va se lever une nouvelle bourgeoisie rurale. Elle envisagera, pour ses remplois d'argent, d'autres investissements que des propriétés foncières. Ainsi la destinée des Berbudeau, Acadiens du Poitou, coïncide-t-elle avec la destinée de leur classe sociale. En 1773, le chirurgien de l'Île Saint-Jean se fixe dans les brandes incultes alors que l'Ancien Régime vit ses dernières heures et que l'aristocratie, à la veille de disparaître, fait le compte des richesses que l'on va bientôt lui enlever. Son gendre, qui lui succède, Poitevin de vieille race promu Syndic des Acadiens, rassemble inlassablement les terres que se partageront ses quatre filles. Jusqu'au jour où la révolution agricole remet tout en question, bousculant le système cultural des campagnes comme la Révolution de 1789 en avait bousculé le système politique. La famille Demairé, dont on perçoit la respiration régulière entre le 22 novembre 1682 où Tite apparaît dans les registres paroissiaux, et le 5 juin 1848 où se marie Alexandrine, est emportée par le tourbillon du Second Empire. Montée, en 1854, du prix des céréales, du simple au double; flambée, de 1852 à 1861, du libéralisme économique qui quadruple le profit: l'État-Civil des communes où se fixèrent les Acadiens ne retrouvera jamais plus ce rythme, cette cadence qui permettait de reconnaître sans peine le pas hésitant ou décidé des antiques familles villageoises. Ce que l'on entend maintenant, c'est un piétinement d'inconnus. Les mariages entre cousins, qui attachèrent solidement

22. *Id.*

deux filles Berbudeau sur quatre à un arbre généalogique plein de sève, ne sont plus qu'une exception. Quelques tombes oubliées au cimetière où nul ne vient les visiter, sont tout ce qui reste des Demairé. Les retrouver, enfouies sous les herbes, incite à des réflexions qui ne sont plus du ressort de l'Histoire, mais que l'on a bien du mal à éviter.

Pierre MASSÉ

Articles à paraître

Marcel TRUDEL : *Pourquoi Briand fut-il le candidat de Murray à l'épiscopat ?*

G. CARRIÈRE, o.m.i. : *Une mission tragique aux Illinois — L'abbé Chiniquy et les Oblats.*

G. DEBIEN et L. DERMIGNY : *La Révolution aux Antilles — Marins et colons — marchands et petits blancs (août 1790-août 1792).*

J.-R. BORDUAS : *Charles Vidal et l'épopée de '37.*

Fernand POTVIN, s.j. : *Saint Antoine Daniel (suite).*

Juge Ed. FABRE-SURVEYER : *Louis Dulongpré.*

Quelques autres.